Recherche RDT, 5ème programme-cadre CE 1998-2002: programme spécifique "société de l'information conviviale"

1998/0178(CNS) - 25/01/1999 - Acte final

OBJECTIF: arrêter un programme spécifique de recherche, de développement technologique et de démonstration dans le domaine "Société de l'information conviviale" (1998-2002). MESURE DE LA COMMUNAUTE: décision 1999/168/CE du Conseil. CONTENU: conformément au 5ème programme-cadre de RDT, le montant estimé nécessaire pour l'exécution du programme spécifique s'élève à 3 600 millions d'euros (857 millions d'euros pour la période 1998-1999 et 2 743 millions d'euros pour la période 2000-2002). Répartition indicative (en millions d'euros). a) actions clés: - systèmes et services pour le citoyen: santé, personnes âgées et handicapées, administrations, environnement, transport et tourisme: 646 - nouvelles méthodes de travail et commerce électronique: 547 - contenu et outils multimédias: 564 - technologies et infrastructures essentielles: 1 363 b) activités de recherche et de développement technologique à caractère générique (technologies futures et émergentes): 319 c) soutien aux infrastructures de recherche (mise en réseau de la recherche): 161.